

VOD - Variations sur la prise en compte de « l'occupation gratuite » lors du règlement de la succession

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,13 jour(s) soit 1,0 heure(s)

Public concerné :

Notaires et collaborateurs pratiquant le droit de la famille

Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Mieux distinguer les différentes qualifications juridiques applicables à une « occupation gratuite».
- Mieux comprendre les rétablissements éventuellement générés par une occupation gratuite.
- Conseiller utilement la clientèle

Découvrez cette vidéo : "Variations sur la prise en compte de « l'occupation gratuite » lors du règlement de la succession"

Durée : 1 heure

Contenu :

Les qualifications juridiques applicables à une occupation gratuite

- Exécution d'une obligation alimentaire ou d'entretien
- Prêt à usage
- Donation de fruits
- Donation d'usufruit constitué ou préconstitué

Les rétablissements successoraux éventuellement générés par une occupation gratuite

- Rapport/réduction de donation

Page 1 sur 2

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

- Rapport de dette

Modalités pédagogiques

Type de formation : Formation en ligne

Modalités d'exécutions et techniques

Mise à disposition de la vidéo sur votre espace

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation.

Conditions générales de location

Une fois le paiement validé, accédez à votre vidéo pendant 14 jours dans votre espace personnel : onglet "Location de vidéos"